



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 121/18

Objet

Octroi d'agréments et d'une subvention à la S.A. NEOLIA pour la construction de 16 logements locatifs sociaux

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Félix MACARD

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, J. Zasepa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC. Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP. Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, JP. Lefèvre à JB. Gagnoux, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC. Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaut, P. Tournier.

La société S.A. NEOLIA, 34 rue de la Combe aux Biches, à Montbéliard, engage la réalisation d'un projet de 16 logements locatifs sociaux – Les Rivières 4 – sur la Commune de Dole, sous la forme de deux bâtiments en R+2, comptabilisant 16 logements dont la typologie se répartit comme suit : 8 T2 et 8 T3 avec chacun son propre garage.

Le terrain situé chemin des Grandes Carrières était la propriété de la S.A. Doloise qui, en 2017, a fait l'objet d'une fusion avec la S.A. NEOLIA.

Ce projet se veut innovant, notamment par le biais d'une consommation d'énergie maîtrisée et respectant le référentiel BEPOS Effinergie 2017.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 2 047 141 €.

Au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est souveraine pour délivrer, pour le compte de l'Etat, les agréments relatifs à la création de logements locatifs sociaux.

Ces derniers permettent à l'opérateur d'accéder à divers avantages sous formes de subventions, d'abattement fiscal et de prêts bonifiés de la caisse des dépôts et consignation.

Aussi, l'opération consiste en la construction de 16 logements dont 12 financements PLUS – Prêt Locatif à Usage Social et 4 financements PLAI – Prêt Locatif Aidé d'Intégration. Les 4 logements PLAI font l'objet d'une subvention d'Etat, pour l'année 2018, d'un montant de 22 872 euros.

D'autre part, par délibération n°GD75/13 du 27 juin 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a réajusté sa politique de soutien à la production de logements locatifs sociaux, mise en œuvre en mars 2012. S'inscrivant dans ce dispositif, NEOLIA sollicite une subvention de la Collectivité pour cette opération.

L'opération, localisée à proximité du centre-ville, dans le tissu déjà urbanisé, répond à l'objectif de densification et de limitation de l'extension urbaine.

Conformément au règlement en vigueur, l'opération est susceptible de bénéficier d'une aide directe de la Collectivité à hauteur de 5 000 euros par logement créé, soit un total de 80 000 euros.

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Montant	% coût d'opération
Subvention Etat	22 872 €	1,1 %
Subvention Communauté d'Agglomération du Grand Dole	80 000 €	3,9 %
Prêt Action Logement	60 000 €	2,9 %
Subvention Conseil Régional BFC (effilogis)	200 000 €	9,8 %
Subvention FEDER	50 000 €	2,4 %
Prêts Caisse des Dépôts et Consignations	985 942 €	48,2 %
Fonds propres S.A. NEOLIA	648 327 €	31,7 %
TOTAL TTC	2 047 141 €	100,0%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE** 12 agréments PLUS et 4 agréments PLAI au titre de cette opération,
- **ACCORDE** une subvention de 22 872 € au titre des aides à la pierre déléguée par l'Etat pour les logements financés en PLAI,
- **ACCORDE** une subvention de 80 000 euros à la S.A. NEOLIA pour cette opération au titre du programme de soutien aux logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sur le prochain exercice budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- SA NEOLIA - 34 rue de la Combe aux Biches - 25205 Montbéliard Cedex

